



REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT NATIONAL SUPERMOTARD

ARTICLE 1 - EPREUVE

La FFM met en compétition pour l'année 2012 le Championnat National Supermotard.

Le GT/SM se réserve le droit d'adapter le règlement en fonction de l'évolution du championnat et de modifier le calendrier.

Le Championnat National est réservé aux pilotes n'ayant pas terminé dans les 15 premiers des Championnats de France Prestige de l'année précédente. Le vainqueur du Championnat National passera obligatoirement en catégorie Prestige l'année suivante.

Catégorie admise :

- Open

Un titre de Champion de France Vétéran sera décerné au pilote Vétéran (+ de 38 ans) le mieux classé, à l'issue du Championnat.

L'organisateur pourra inclure dans le programme de son épreuve une ou plusieurs des catégories suivantes :

- Championnat de France Superquader / S3
- Une série « Illimited »

ARTICLE 2 - PILOTES ADMIS ET MOTOS ADMISES

Sont admis les pilotes titulaires d'une licence nationale compétition délivrée par la FFM pour la saison 2012 avec un maximum de 80 pilotes par épreuve.

Toutes les machines sont admises à partir de 125cc, mais devront respecter les consignes techniques prévues à l'Article 5 des Règles Particulières du Championnat de France Supermotard.

ARTICLE 3 – DEMANDE D'ENGAGEMENT

Les pilotes devront faire leur demande d'engagement sur le site internet de la FFM. Les pilotes n'ayant pas internet devront prendre contact avec le secrétariat Motocross de la FFM.

Les droits d'engagement sont fixés à 90€ par épreuve (frais de transpondeur inclus).

Les pilotes souhaitant déclarer forfait devront se référer à l'Article 7 du Règlement Général Motocross.

ARTICLE 4 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

(Règles communes aux championnats supermotard)

Vérification administrative :

Samedi : 14h00 – 20h00

Dimanche : 7h30 – 8h30

Vérification Technique :

Samedi : 14h00 – 20h00

Dimanche : 07h30 – 8h30

Plaques numéros : Un espace de 5cm sur la partie haute de la plaque frontale et sur toute sa largeur devra être laissé libre pour apposer la publicité du partenaire.

Pour la catégorie « Illimited », les motos peuvent avoir des roues de 19 ou 21 pouces avec pneus trail. Les dessins ne devront pas être de plus de 8mm de profondeur.

Les pilotes pourront avoir des combinaisons 2 pièces cuir réunies par 1 zip couvert.

Les caméras seront autorisées pour les essais libres seulement.

ARTICLE 5 – DEROULEMENT DES EPREUVES

Pour chaque épreuve, il y aura 1 warm up de 10mn et 3 finales de 10mn + 1 tour.

Les groupes seront constitués en fonction du nombre d'engagés présents.

Chaque groupe effectuera un essai libre, un essai chronométré qualificatif qui permettra de définir les grilles des pilotes qui participeront à la Finale A, à la Finale B ou à la consolante.

Le directeur de course ou le délégué apprécieront en fonction des conditions climatiques le nombre de tours de chauffe nécessaire.

ARTICLE 6 – CLASSEMENT

Pour être classé et marquer des points, un pilote devra franchir la ligne d'arrivée sous le drapeau à damiers et avoir accompli au minimum 75% du nombre de tours effectués par le pilote déclaré vainqueur.

Le barème des points attribués par course sera le barème général Motocross.

ARTICLE 7 – PRIMES D'ARRIVEE

1 ^{er}	60 €
2 ^{ème}	40 €
3 ^{ème}	15 €

Soit par finale : $115 \text{ €} \times 3 = 345 \text{ €}$

ARTICLE 8 – CONTROLE DES EPREUVES

Un délégué sera nommé par le GT/SM et si nécessaire un Directeur de Course.

ARTICLE 9 - RECLAMATION

Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 €.

Pour les réclamations nécessitant un démontage moteur, un deuxième chèque de 75 € pour le démontage d'un moteur 2T et 150 € pour le démontage d'un moteur 4T devra être remis.